



Boostez votre production de chaleur... osez le renouvelable !



La transition énergétique de notre territoire métropolitain repose sur deux fondements principaux : la maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Pour soutenir le développement de la chaleur renouvelable (bois-énergie, solaire thermique, PAC géothermie, chaleur fatale, réseau de chaleur), la Métropole et l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes se sont associées pour mettre en œuvre, à titre expérimental, le dispositif CHALEUR + *demain* qui vise à démultiplier le nombre d'installations de production de chaleur renouvelable sur le territoire métropolitain.

Ce dispositif permet ainsi aux acteurs du territoire (hors particulier) de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et de subventions publiques pour des études et des investissements liés à des projets de production de chaleur renouvelable : les aides à l'investissement, cumulables à d'autres subventions publiques, peuvent couvrir jusqu'à 80 % des coûts d'investissement.

C'est l'Aduhme qui a la charge pour le compte de la Métropole d'assurer l'animation territoriale et l'accompagnement technique des porteurs de projets.

► **N'hésitez pas à solliciter leur appui expert qui vous permettra d'étudier l'opportunité de recourir à des énergies renouvelables et ainsi réduire vos charges énergétiques.**



Actualisation du tableau récapitulatif des aides aux investissements

Ce tableau a été mis à jour pour tenir compte de l'évolution des nouveaux seuils d'éligibilité des projets de chaleur renouvelable aux dispositifs du Fonds chaleur et *de facto* de Chaleur+ *demain*.

Les montants forfaitaires des aides en €/MWh annuel par filière de chaleur renouvelable restent inchangés.

Pour mémoire : [Consultez le tableau](#)

- 164 €/MWh bois-énergie ;
- 1 000 €/MWh solaire thermique ;
- 800 €/MWh géothermie sur sondes ;
- 200 €/MWh géothermie sur nappe + 200 €/ml puits foré.



Une opération chaleur+ *demain* : témoignage de Logidôme

L'opération « le hameau des Fontenilles » concerne la construction d'un groupe de 16 logements neufs locatifs sociaux situés sur la commune du Cendre.

La mise en place d'une installation géothermique avec pompe à chaleur (PAC) sur aquifère est programmée.



Rencontre avec Lucie Grolet, chargée d'opération à Logidôme

Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette énergie renouvelable ?

Face aux enjeux énergie-climat, Logidôme souhaite dans la mesure du possible développer l'utilisation d'énergies renouvelables.

Les besoins en chauffage seront couverts par une PAC qui puisera dans la nappe phréatique pour récupérer les calories de l'eau. La réalisation d'une étude hydrogéologique a permis de confirmer le potentiel de la ressource géothermique du terrain.

Pour Logidôme, les objectifs sont également de réduire les charges de nos locataires et de diversifier les sources d'énergie sur notre patrimoine.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé sur ce scénario et, après de nombreux échanges, nous avons validé cette solution énergétique.

Avez-vous rencontré des difficultés et si oui, lesquelles ?

C'est la première expérience de ce genre pour notre organisme.

Le projet étant en cours de construction, nous n'avons pour le moment qu'un retour partiel de cette expérience.

Les difficultés rencontrées sont liées à des problématiques techniques et financières.

Nous sommes convaincus de la nécessité de se tourner vers des modèles de production d'énergies renouvelables. Néanmoins il y avait une certaine appréhension et des interrogations sur l'utilisation d'une nouvelle installation, sa fiabilité, sa gestion dans la durée.

C'est un surcoût financier par rapport aux systèmes habituels. Il y a tout d'abord l'équipement en lui-même qui est plus onéreux mais aussi les études, les diagnostics et le temps de réflexion passé.

Par ailleurs, nous devons intégrer ce système dans le processus de construction et de gestion de logements locatifs sociaux, avec ses contraintes et ses échéances.



Quels sont, selon vous, les atouts d'un tel équipement et en quoi est-il adapté à votre besoin ?

Les atouts sont la valorisation d'une source d'énergie locale et renouvelable ainsi que la réduction des charges de chauffage pour nos locataires grâce à la récupération de chaleur sur l'eau de la nappe phréatique.

Dans un contexte de paupérisation de nos locataires et de dérèglement climatique, le choix d'une énergie renouvelable est doublement vertueux.

Intérêt du dispositif Chaleur+ demain ?

Le dispositif chaleur + a permis d'accéder à un soutien financier et à un accompagnement humain.

En savoir plus sur le dispositif : <http://www.chaleurplusdemain.fr>

